



N° DOSSIER :
7447861 Y

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf du Val de Marne
QUARTIER DE L'ECHAT
2 Voie FELIX EBOUE
94033 CRETEIL CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

Vos prestations Caf Attestation de paiement

941

Madame ANNETTE TAIWO MISSIPO
17 ALLEE JEAN ROBLIN
94360 BRY SUR MARNE

Le 06/10/2022

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :

ANNETTE TAIWO MISSIPO, née le 20/02/1971

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **septembre 2022** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation aux adultes handicapés (ANNETTE TAIWO MISSIPO)	956,65 €
Allocation de soutien familial	245,85 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	139,83 €
PX1	
rappel sur la période de 01/09/2022 à 30/09/2022	200,00 €
Soit au total	1542,33 €

QUOTIENT FAMILIAL

septembre 2022 : **448 €**

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

ALISSON NDOLLO, née le 27/09/2017
DAVID NDOLLO, né le 27/09/2017

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal). La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf